

| 72 avis défavorables reçus de l'UPAC |  |
|--------------------------------------|--|
| Décisions rendues par l'Autorité     | Précisions sur les décisions rendues par l'Autorité  |
| <b>6 refus</b>                       | <p>Motifs refus liés à ces décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modèle d'affaires problématique et systémique (collusion, financement illégal de partis politiques);</li> <li>- L'entreprise demanderesse était contaminée par l'entreprise qui la contrôle;</li> <li>- Déclaration fausse ou trompeuse à l'Autorité;</li> <li>- Liens avec une organisation criminelle;</li> <li>- Participation à un stratagème de factures de complaisance;</li> <li>- L'entreprise et ses administrateurs ont, de façon répétitive, éludé ou tenté d'éluder l'observation de la loi dans le cours de leurs affaires (notamment, participation à un stratagème d'évasion de responsabilités légales et fiscales en démarrant et fermant une série de sociétés pour facturer des services, transférer des biens et pour facturer des dépenses et le non-respect de la <i>Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction</i> pour plusieurs entreprises contrôlée par un de ses administrateurs).</li> </ul>   |
| <b>1 révocation</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accusations déposées contre la personne qui contrôlait l'entreprise demanderesse.</li> </ul>  |
| <b>30 autorisations</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>9</b> suite à une demande de correctifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Retrait de dirigeants et/ou administrateurs problématiques;</li> <li>▪ Démonstration que des mesures de gouvernance et de contrôle ont été mises en place;</li> <li>▪ Régularisation d'une situation fiscale problématique;</li> <li>▪ Mandat confié à un comptable externe pour préparer des états financiers vérifiés de l'entreprise. Le mandat doit également prévoir la transmission d'une attestation annuelle à l'Autorité sur la vérification effectuée. L'entreprise s'engage également à mettre en application les recommandations du comptable externe, le cas échéant;</li> <li>▪ Engagement de l'entreprise attestant qu'elle exécutera ses opérations en accord avec les lois fiscales applicables et qu'elle est consciente qu'à défaut de le faire, l'autorisation qui pourrait lui être délivrée serait susceptible d'être révoquée par l'Autorité;</li> <li>▪ Mise en place d'un processus clair relatif à la gestion des rebuts</li> </ul> </li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>de l'entreprise (des revenus provenant de la vente de rebuts n'avaient pas été déclarés à Revenu Québec par l'entreprise demanderesse).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>19</b> de ces entreprises ont été autorisées suite aux observations reçues en réponse au préavis de refus (notamment : engagements, mesures de contrôle, mesures de gouvernance). Ces mesures incluent, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Engagement à faire rapport à l'Autorité sur l'état de la mise en place de mesures de gouvernance et de contrôles internes par l'entreprise elle-même ou par un tiers;</li> <li>▪ Engagement à mettre en place toute recommandation effectuée par un tiers mandaté pour faire la vérification des mesures de gouvernance et de contrôle interne;</li> <li>▪ Engagement à faire rapport à l'Autorité sur les résultats d'une enquête;</li> <li>▪ Engagement formel à respecter les lois fiscales et électorales;</li> <li>▪ Engagement à nommer une majorité d'administrateurs indépendants sur le conseil d'administration d'une société privée;</li> <li>▪ Engagement à maintenir une convention unanime d'actionnaires selon laquelle la majorité des administrateurs demeureront indépendants;</li> <li>▪ Engagement à se séparer de certains dirigeants, administrateurs, actionnaires ou créanciers problématiques;</li> <li>▪ Engagement à mettre en place et/ou à mesurer l'efficacité de la mise en œuvre de mesures de gouvernance, d'éthique et de contrôle interne telles que la mise en place d'un code d'éthique, d'un comité d'audit, d'un poste de dirigeant en matière d'éthique et de conformité, et d'une ligne de dénonciation;</li> <li>▪ Engagement à mandater une firme externe afin d'élaborer et de mettre en place un plan de gestion de risque et des mesures qui en résultent.</li> </ul> </li> <li>- <b>2</b> autorisations ont été délivrées sans l'envoi d'un préavis ou d'une demande de correctifs à l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous avons reçu la preuve de l'entreprise que l'administrateur fautif avait déjà quitté l'entreprise. Il ne restait donc plus de correctifs à apporter et nous avons de ce fait délivrer une autorisation;</li> <li>▪ L'entreprise avait déjà procédé à une réorganisation corporative et mis en place des mesures de gouvernance et d'éthique L'administrateur visé par les accusations visées à l'Annexe 1 de la LCOP était maintenant un simple employé, sans aucun pouvoir</li> </ul> </li> </ul> |
|--|---|

|   |  |
|---|--|
|   | décisionnel. Cependant, une lettre a été transmise avec l'autorisation pour les aviser que nous suivrons avec attention le déroulement des procédures liées à ces accusations, lesquelles pourraient avoir des conséquences sur la décision d'autorisation vu les articles 21.26 à 21.28 de la LCOP. |
| <b>13 désistements de la part de l'entreprise</b> | - Ces désistements font suite à la signification par l'Autorité d'un préavis de refus à l'entreprise ou à une entreprise liée.   |
| <b>22 en analyse à l'Autorité</b>                 | - Ces dossiers sont à différents stades (préavis de refus ou demande de correctifs signifiés ou en rédaction, préavis de révocation, dossier en analyse préliminaire etc.)   |